

La revue *Métiers de la petite enfance* s'adresse à tous les professionnels travaillant en établissement d'accueil de jeunes enfants, et leurs tutelles, ainsi qu'aux assistantes maternelles employées par des particuliers et relais assistants maternels. *Métiers de la petite enfance* donne la parole à toute personne porteuse d'un message de qualité, souhaitant transmettre ses pratiques tout en maintenant une position de neutralité.

#### La charte rédactionnelle

Le contenu de *Métiers de la petite enfance* est réparti en plusieurs rubriques, correspondant aux thèmes abordés : même les textes les plus scientifiques doivent rester accessibles à tous les professionnels, quel que soit leur niveau d'études, sans excès de jargon.

Les témoignages d'activités ou de projets pédagogiques originaux sont les bienvenus, même si le « je » est à proscrire, en dehors des interviews et regards croisés.

**Pour être publié**, un article doit correspondre au projet éditorial de la revue et sa rédaction satisfaire aux exigences de qualité suivantes :

- un **titre correspondant au sujet de l'article**,
- un **résumé** (300 à 500 signes espaces compris), qui met en avant de façon succincte les points essentiels,
- des **mots clés**, indispensables pour les recherches sur le net,
- une **introduction** permettant de positionner le thème traité,
- des **intertitres** correspondant au plan logique de l'article,
- une **conclusion**, qui termine l'article,
- des **références bibliographiques complètes appelées (dans leur ordre d'apparition) dans le texte**, selon les normes de Vancouver, essentielles pour tout concept cité, afin que le lecteur puisse s'y référer.

En dehors des textes de fond, ou méthodologie, nous recommandons de ne pas excéder les trois pages de revue pour un article, soit environ 13 000 signes. Un article de deux pages qui compte environ 8 200 signes se lit plus facilement.

**La coordination d'un dossier** impose de commander plusieurs textes, de les compléter si besoin (noms et adresses des auteurs, résumé, etc.) et de valider leur contenu avant de les transmettre à la rédaction. Elle suppose également la rédaction d'un avant-propos titré et signé (2 000 signes espaces compris) contextualisant la problématique choisie.

#### Les compléments

• **Des photos légendées et sourcées** (nom du photographe, agence) peuvent agrémenter le texte. **Elles ne doivent pas provenir d'internet**. Elles seront fournies séparément en format jpg haute définition. *Attention, au titre du droit à l'image*, les personnes figurant sur les photos doivent avoir donné leur accord écrit pour publication ; pour les enfants, l'autorisation des représentants légaux (père et mère ou autre) est indispensable.

• **L'éditeur possède plusieurs plateformes de diffusion des contenus de ses revues sur internet**. Leur accès est sécurisé, réservé aux abonnés ou en accès payant. Misant sur un plus grand recours de tous les professionnels médicaux, paramédicaux et équipes pluridisciplinaires, nous encourageons les auteurs à fournir des éléments multimédias. En effet, ce qui ne peut apparaître dans la version dite « papier » peut être disponible sous forme de multimédia component (MMC), qu'il s'agisse de fichiers audio, pdf, vidéo, ou autre. Les droits cédés et autorisations comprennent également ces éléments.

#### La transparence/les auteurs

Aucun article ne peut être anonyme ; doivent être fournis pour chaque auteur le(s) **nom(s), prénom(s) en entier**, titre(s), fonction(s), lieu(x) d'exercice et adresse postale complète avec ville et **e-mail valide**, dans le fichier Word. Ils serviront pour le dossier administratif, l'envoi des épreuves et la cession de droits.

En cas d'une cosignature, un auteur correspondant doit être désigné ; il aura la charge de céder les droits de publication et d'assurer la relecture et le BAT.

#### L'originalité/éthique de publication

L'originalité d'un texte, c'est certes le sujet qu'il aborde, mais surtout le fait qu'il n'a pas déjà été publié, tout ou partie, à l'identique dans une autre revue ou sur internet. Il ne doit pas non plus être en cours de proposition pour une autre publication. Il peut s'écouler plusieurs mois entre l'envoi d'un texte à la rédaction, son acceptation et plus encore sa publication, en raison de la programmation des articles et des délais de production.

L'auteur cédera ses droits à l'éditeur, sous forme d'un contrat émis à la réception de l'article, pour qu'il puisse le publier.

Il est possible d'insérer de courtes citations et en nombre raisonnable. Elles sont identifiées et sourcées. En revanche, tout plagiat est interdit par la loi, les **textes publiés sur internet n'échappant pas à cette règle**.

#### En pratique

Les manuscrits doivent être adressés à *Métiers de la petite enfance*, Laurence Rameau, **Elsevier Masson**, 65, rue Camille-Desmoulins, 92442 Issy-les-Moulineaux cedex, par courrier électronique (laurence.rameau@orange.fr).

La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, ou de proposer aux auteurs des modifications (de contenu ou de forme). Il ne nous est pas possible de nous engager sur une date de parution. Les textes, une fois mis en page, sont adressés pour approbation à leur auteur. La rédaction reste à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos écrits en fonction des critères sus-mentionnés.

